

Communiqué de presse

Nantes, le 9 décembre 2015

L'Aéroport du Grand Ouest : un équipement indispensable au développement des territoires de l'ouest

Au moment où une nouvelle assemblée régionale sera élue dimanche prochain, la CCI Nantes St-Nazaire et la CCI Pays de la Loire tiennent à rappeler toute l'importance qu'ils attachent à une réalisation effective et dans les plus brefs délais de l'aéroport du Grand Ouest.

La CCI Nantes St-Nazaire et la CCI Pays de la Loire rappellent que ce projet consiste à transférer l'actuel aéroport de Nantes Atlantique dont les possibilités de développement sont impossibles aux regards des contraintes urbaines et environnementales. Les principales contraintes étant la proximité du lac de Grand-Lieu, protégé par la convention internationale RAMSAR sur les zones humides, la loi littoral et l'enclavement de l'actuel aéroport dans le tissu urbain de la métropole nantaise.

A cet égard, cet aéroport, qui consommera trois fois moins d'énergies, est exemplaire par rapport aux enjeux environnementaux exprimés lors de la COP 21. En effet, cette nouvelle plateforme permettra de réduire drastiquement l'empreinte environnementale de l'aéroport en diminuant notamment les temps de roulage des aéronefs., évitera le survol du centre-ville de Nantes et permettra de développer de nouveaux logements et de nouvelles entreprises sur l'emprise actuelle de Nantes Atlantique, répondant ainsi aux objectifs de densification urbaine.

D'autre part, au moment où la croissance économique est en berne et où le chômage ne cesse de croître, il serait irresponsable de ne pas prendre en considération les millions d'heures de travail générés par ce projet.

C'est pourquoi la CCI Nantes St-Nazaire et la CCI Pays de la Loire tiennent à rappeler que ce transfert est sous la responsabilité de l'Etat et qu'il appartient à ce dernier, en lien avec AGO, de mettre en œuvre le plus rapidement possible les décisions annoncées par le Préfet de la Région Pays de La Loire, Préfet de la Loire-Atlantique lors du comité de suivi du 30 octobre dernier et confirmées par les déclarations successives du Premier Ministre.

Pour Jean-François Gendron « l'écologie est l'affaire de tous y compris celle des entrepreneurs et ne peut pas être confisquée par un seul parti. La Région économique réelle qui est Bretagne-Pays de la Loire représente un PIB de 193 Milliards d'Euros et est la deuxième région française hors Ile de France. Comment peut-on imaginer une telle région sans les équipements structurants nécessaires et indispensables à son développement »

Pour Bruno Hug de Larauze, Président de la CCI Pays de la Loire et de Ouest Logistique, « La démocratie et la justice se sont déjà prononcées de multiples fois sur le sujet. Les entrepreneurs de Bretagne et Pays de la Loire n'ont pas le temps d'attendre une énième étude qui pourrait retarder le transfert dans le cadre de l'actuelle Déclaration d'Utilité Publique.

L'importance de ce dossier pour l'économie du territoire nécessite et nécessitera dans les mois à venir un soutien sans faille de tous les exécutifs des principales collectivités territoriales de l'ouest, qui, jusqu'à présent, et au-delà des clivages partisans, ont porté et soutenu ce transfert.

Contact presse : Marie Le Saint, CCI Nantes St-Nazaire, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr